

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 1 de 20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

1690 Flexforce - 1690A résine

Autres désignations commerciales

Produit Flexforce 1690: 1690A résine + 1690B Durcisseur

UFI: NH13-QGGR-N005-0F88

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Adhésifs et produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling AG	
Rue:	Motorenstrasse 102	
Lieu:	CH-8620 Wetzikon	
Téléphone:	+41 58 272 0 272	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail (Interlocuteur):	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou de la préparation

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Benzyl methacrylate
acide méthacrylique
Propylidynetrimehanol, ethoxylated, esters with acrylic acid
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide
Dibenzyl ether
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol
2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-
Dodecane-1-thiol
Neodecanoic acid, cobalt salt

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 2 de 20

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317-H318

Conseils de prudence

P280-P305+P351+P338-P310

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Préparations

Caractérisation chimique

Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2495-37-6	Benzyl methacrylate			30 - < 50 %
	219-674-4		01-2119960155-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335			
79-41-4	acide méthacrylique			3 - < 5 %
	201-204-4	607-088-00-5	01-2119463884-26	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H311 H332 H302 H314 H318 H335			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine		Page 3 de 20
Révision: 26.02.2026	Code du produit: 1690A	

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			1 - < 5 %
	500-066-5		01-2119489900-30	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H319 H317 H411			
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide			1 - < 5 %
	810-703-1		01-2120140608-57	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H318 H317			
103-50-4	Dibenzyl ether			0,1 - < 1 %
	203-118-2		01-2119782240-44	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410			
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-			0,1 - < 1 %
	911-490-9		01-2119979579-10	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H317 H412			
91-66-7	N,N-diéthylaniline			0,1 - < 1 %
	202-088-8	612-054-00-8	01-2119943758-22	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H301 H373 H411			
112-55-0	Dodecane-1-thiol			0,1 - < 1 %
	203-984-1		01-2119491318-31	
	Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H318 H317 H400 H410			
27253-31-2	Neodecanoic acid, cobalt salt			0,1 - < 1 %
	248-373-0		01-2119970733-31	
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Chronic 3; H302 H317 H372 H412			
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]			< 0,1 %
	253-039-2		01-2119956160-44	
	Aquatic Chronic 1; H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
2495-37-6	219-674-4	Benzyl methacrylate	30 - < 50 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3980 mg/kg	
79-41-4	201-204-4	acide méthacrylique	3 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1320 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 3 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - 100	
28961-43-5	500-066-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 13200 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
1187441-10-6	810-703-1	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
103-50-4	203-118-2	Dibenzyl ether	0,1 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = 4807 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 4 de 20

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	911-490-9	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	0,1 - < 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
91-66-7	202-088-8	N,N-diéthylaniline	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 400 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
112-55-0	203-984-1	Dodecane-1-thiol	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = >= 7,04 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >= 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >= 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	
27253-31-2	248-373-0	Neodecanoic acid, cobalt salt	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
36443-68-2	253-039-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	< 0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 7000 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 5 de 20

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Autres informations

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 6 de 20

Classes d'entreposage: 8 (Matières caustiques et corrosives)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
79-41-4	Acide méthacrylique	50	180		VME 8 h	SSC	
		100	360		VLE courte durée		
7631-86-9	Silices amorphes: précipitée (alvéolaire)	-	0,3		VME 8 h	SSC	
7631-86-9	Silices amorphes: précipitée (inhalable)	-	4		VME 8 h	SSC	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
2495-37-6	Benzyl methacrylate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	24,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	6,94 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,2 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,17 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4,17 mg/kg p.c./jour
79-41-4	acide méthacrylique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	39.3 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	44 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	4.25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0.38 mg/cm ²
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	11.7 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	8.8 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	5.35 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	local	0.23 mg/cm ²
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5.35 mg/kg p.c./jour
28961-43-5	Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	37 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10.5 mg/kg p.c./jour
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7.05 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3.53 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	0.5 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0.5 mg/kg p.c./jour
103-50-4	Dibenzyl ether			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	43.7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	6.2 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10.8 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	3.1 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3.1 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 7 de 20

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
91-66-7	N,N-diéthylaniline			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	7 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,0167 mg/kg p.c./jour
27253-31-2	Neodecanoic acid, cobalt salt			
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.032 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
2495-37-6	Benzyl methacrylate	
	Eau douce	0,01 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,005 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,423 mg/kg
	Sédiment marin	0,042 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,33 mg/l
	Sol	0,079 mg/kg
79-41-4	acide méthacrylique	
	Eau douce	0.82 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.45 mg/l
	Eau de mer	0.082 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3.09 mg/kg
	Sédiment marin	0.309 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	0.137 mg/kg
28961-43-5	Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	
	Eau douce	0.002 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.019 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.038 mg/kg
	Sédiment marin	0.004 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0.006 mg/kg
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	
	Eau douce	0.165 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	1.65 mg/l
	Eau de mer	0.017 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2.8 mg/kg
	Sédiment marin	0.28 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0.4 mg/l
	Sol	0.46 mg/kg
103-50-4	Dibenzyl ether	
	Eau douce	0.002 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.008 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.12 mg/kg
	Sédiment marin	0.012 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 8 de 20

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1.38 mg/l
Sol		0.023 mg/kg
91-66-7	N,N-diéthylaniline	
Eau douce		0,00936 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0742 mg/l
Eau de mer		0,000936 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,52 mg/kg
Sédiment marin		0,252 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,018 mg/l
Sol		0,498 mg/kg
27253-31-2	Neodecanoic acid, cobalt salt	
Eau douce		0.00106 mg/l
Eau de mer		0.00236 mg/l
Sédiment d'eau douce		53.8 mg/kg
Sédiment marin		69.8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.37 mg/l
Sol		10.9 mg/kg
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	
Eau douce		0.001 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.195 mg/kg
Sédiment marin		0.019 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.
NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 9 de 20

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	67 °C
Température d'auto-inflammation:	400 - 447 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1.07 g/cm ³
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 10 de 20

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2495-37-6	Benzyl methacrylate				
	orale	DL50 3980 mg/kg	Rat	Study report (1984)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2011)	EU Method B.3
79-41-4	acide méthacrylique				
	orale	DL50 1320 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 500 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			OCDE 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1998)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 13200 mg/kg	Lapin	Study report (1984)	An acute dermal toxicity study was perfo
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2004)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 423
103-50-4	Dibenzyl ether				
	orale	DL50 4807 mg/kg	Rat	Study report (1976)	Ten male rats received a single oral app
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 11 de 20

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
91-66-7	N,N-diéthylaniline				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 400 mg/kg	Lapin	ChemIDplus (2018)	other: As mentioned below
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
112-55-0	Dodecane-1-thiol				
	orale	DL50 >= 5000 mg/kg	Rat	Study report (1977)	In a pre-guideline study, WBS/W rats
	cutanée	DL50 >= 2000 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >= 7,04 mg/l	Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 403
27253-31-2	Neodecanoic acid, cobalt salt				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2007)	OECD Guideline 402
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]				
	orale	DL50 > 7000 mg/kg	Rat	Study report (1979)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Benzyl methacrylate; Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid; 2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide; Dibenzyl ether; Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-; Dodecane-1-thiol; Neodecanoic acid, cobalt salt)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Benzyl methacrylate; acide méthacrylique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 12 de 20

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
2495-37-6	Benzyl methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,67 mg/l	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,28 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 4,21 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
79-41-4	acide méthacrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 833 mg/l	96 h	Scophthalmus maximus	Publication (2001)	other: OSPAR Protocols on Methods for th
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 54 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report, unpublished, cover page mi	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 53 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 13500 mg/l ()	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1.95 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2.2 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 70.7 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 13 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	REACH Registration Dossier	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 90 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum, strain: NIVA CHL 1.	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
103-50-4	Dibenzyl ether					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 6.8 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Study report (1996)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0.77 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1996)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 138 mg/l ()		Boue activée	Study report (1996)	other: Official Journal of the European
91-66-7	N,N-diéthylaniline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 42,25 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,42 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 35,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,936 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	other: modelling data
112-55-0	Dodecane-1-thiol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1998)	other: TSCA 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r < 0,0145 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (1999)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1997)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 10000 mg/l ()	3 h	Boue activée	Study report (1990)	OECD Guideline 209

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine	
Révision: 26.02.2026	Code du produit: 1690A Page 14 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
27253-31-2	Neodecanoic acid, cobalt salt					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 85.3 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2008)	other: ASTM guideline
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 71.314 mg/l	96 h	Dunaliella tertiolecta	Study report (2010)	other: American Society for Testing and
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 42.7 mg/l	48 h	Aeolosoma sp.	Study report (2008)	Newman, J.P., Jr. 1975. The effects of h
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0.21 mg/l	34 d	Pimephales promelas	Study report (2009)	other: This study was conducted accordin
	Toxicité pour les algues	NOEC 0.0018 mg/l	7 d	Champia parvula	Study report - model refit from original	other: EPA 821-R- 02-014, Method 1009.0
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0.1697 mg/l	14 d	Aeolosoma sp.	Study report (2008)	other: Newman, J.P., Jr. 1975. The effec
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 120 mg/l ()		Boue activée	Study report (2010)	OECD Guideline 209
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 43 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 0.115 mg/l	7 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 0.045 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2495-37-6	Benzyl methacrylate	3,1
79-41-4	acide méthacrylique	0.93
28961-43-5	Propylidynetrimehanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	2.89
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	>= 0.3
103-50-4	Dibenzyl ether	3.31
91-66-7	N,N-diéthylaniline	3,904
112-55-0	Dodecane-1-thiol	> 6,5
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	4.7

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 15 de 20

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
103-50-4	Dibenzyl ether	>= 171	Cyprinus carpio	Study report (2009)
91-66-7	N,N-diéthylaniline	>= 44 - = 17	Cyprinus carpio	REACH Registration D
112-55-0	Dodecane-1-thiol	234	fish	EPIWEB v4.0 (2009)
27253-31-2	Neodecanoic acid, cobalt salt	23	Asterias rubens	Marine Pollution Bul
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	2 - 12	Cyprinus carpio	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 16 de 20

transport de l'ONU: SOLIDE, N.S.A. (TRIACRYLATE ESTER)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Code de classement: M7

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

N° danger: 90

Code de restriction concernant les tunnels: -

Autres informations utiles (Transport terrestre)

ADR: 375: Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 l pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition de l'ADR à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (TRIACRYLATE ESTER)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Code de classement: M7

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (TRIACRYLATE ESTER)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 17 de 20

Dispositions spéciales: 274 335 375 966 967 969
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

IMDG: 375: Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 / pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition de l'ADR à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (TRIACRYLATE ESTER)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A179 A197 A215
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y956
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956
IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

IATA: A197 (375): These substances when transported in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less for liquids or having a net mass of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of these Regulations provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: TRIACRYLATE ESTER

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 18 de 20

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 5.78 % (61.843 g/l)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): < 3 %

Classification des liquides de nature à polluer les eaux: A - Liquides qui, en petite quantité, sont de nature à polluer les eaux.

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM: Dangers pour l'environnement: 20000 kg

(UE) EINECS/ELINCS/NLP:	oui
(RC) TCSI:	oui
(NZ) NZIoC:	non
(USA) TSCA:	oui
(CDN) DSL:	non
(ROK) KECI/ECL:	oui
(RP) PICCS:	inconnu
(JP) MITI:	oui
(CHN) IECSC:	oui
(AUS) AIIC:	non
(CDN) NDSL:	non

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,14.

Abréviations et acronymes

- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
- Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
- Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1C
- Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
- Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
- Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A
- Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
- STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2
- Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 19 de 20

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
 Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
 Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1690 Flexforce - 1690A résine

Révision: 26.02.2026

Code du produit: 1690A

Page 20 de 20

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)